

RECHERCHE
LUTTE
CRIME ORGANISÉ

**Bilan des efforts
québécois de lutte contre
le crime organisé
2004-2005**

« Un effort collectif »

Ministère de la Sécurité publique du Québec

BILAN 2004-2005 DES EFFORTS QUÉBÉCOIS DE LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Ce document a été réalisé grâce à la collaboration des membres du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé :

Agence des services frontaliers du Canada
Association des directeurs de police du Québec
Gendarmerie royale du Canada
Ministère de la Justice du Québec
Ministère de la Sécurité publique du Québec
Revenu Québec
Service de police de la Ville de Montréal
Service de police de la Ville de Québec
Service du renseignement criminel du Québec
Sûreté du Québec

Rédaction : Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

TABLE DES MATIÈRES

Liste des acronymes utilisés	4
1. Mise en contexte	5
Le CELCO et le CNC	5
Les objectifs du présent rapport.....	7
2. La coordination provinciale et régionale	9
Les travaux du CELCO	9
Les unités et les opérations policières conjointes	9
L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).....	13
L'échange de renseignements criminels.....	13
Les programmes d'action.....	15
3. La recherche et l'analyse	17
Les analyses stratégiques	17
Les évaluations de la menace	17
Les recherches.....	18
4. Les outils législatifs et réglementaires	19
Bref rappel des lois concernant la lutte contre le crime organisé	19
Les projets de loi qui ont retenu l'attention en 2004-2005.....	20
L'accès légal	21
Les conventions et les protocoles internationaux	21
5. Les communications et la sensibilisation du public	22
Les programmes de prévention	22
Les séances d'information ciblées	22
La diffusion d'information au public.....	23
6. Conclusion	24

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

ACCES.....	Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines
ADPQ.....	Association des directeurs de police du Québec
AMF.....	Autorité des marchés financiers
ASFC.....	Agence des services frontaliers du Canada
BAC.....	Bureau d'assurance du Canada
BLACO.....	Bureau de lutte au crime organisé (MJQ)
BLPC.....	Bureau de lutte aux produits de la criminalité (MJQ)
CANAFE.....	Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada
CELCO.....	Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
CNC.....	Comité national de coordination sur le crime organisé
COLT.....	Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux
CPBBT.....	Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
CRC.....	Comité régional de coordination sur le crime organisé
DGSC.....	Direction générale des services correctionnels (MSP)
DPLC.....	Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (MSP)
EICT.....	Équipe intégrée des crimes technologiques
EIPF.....	Équipe intégrée de la police des frontières
EIPMF.....	Équipe intégrée de la police des marchés financiers
ENEP.....	Équipe nationale des enquêtes portuaires
ENPQ.....	École nationale de police du Québec
ERM.....	Escouades régionales mixtes
FRSC.....	Fonds de recherche sur la société et la culture
GRC.....	Gendarmerie royale du Canada
MFQ.....	Ministère des Finances du Québec
MJQ.....	Ministère de la Justice du Québec
MSP.....	Ministère de la Sécurité publique
MSSS.....	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PIMS.....	Programme d'intervention en milieu scolaire
SARC.....	Système automatisé de renseignements criminels
SCRC.....	Service canadien de renseignements criminels
SQ.....	Sûreté du Québec
SPVM.....	Service de police de la Ville de Montréal
SPVQ.....	Service de police de la Ville de Québec
SRCQ.....	Service du renseignement criminel du Québec
UMECO.....	Unité mixte d'enquête sur le crime organisé
UMPC.....	Unité mixte des produits de la criminalité

1. MISE EN CONTEXTE

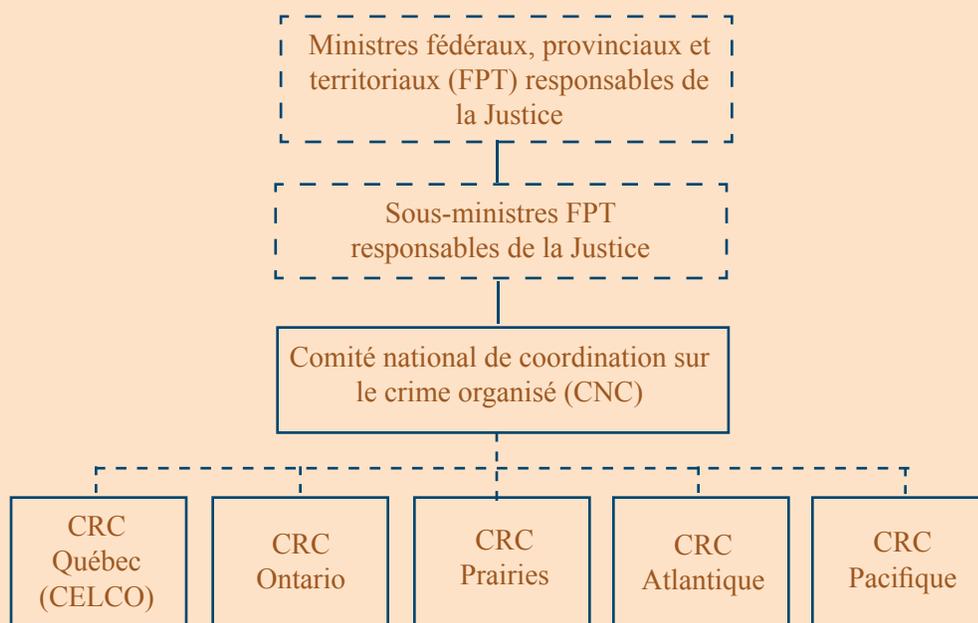
1.1 LE CELCO ET LE CNC

Le Québec dispose, depuis 1997, d'une structure de coordination permettant aux organismes d'application de la loi et aux ministères concernés de se rencontrer afin d'échanger sur les enjeux en matière de lutte contre le crime organisé et sur les avenues de solution à privilégier pour mieux faire face à ce phénomène criminel et à ses différentes manifestations. Il s'agit du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO), mis en place par le ministère de la Sécurité publique (MSP) dans la foulée des mesures instaurées à partir du milieu des années 90 pour combattre les activités des organisations criminelles dans la province.

Ce comité constitue une tribune gouvernementale qui assure la concertation de l'ensemble des intervenants, tant policiers que ministériels, interpellés par le crime organisé au Québec et qui leur permet de faire des représentations auprès des différentes instances en vue, notamment, d'influencer les orientations relatives aux politiques publiques. Il a également le mandat de déterminer des priorités en matière de recherche, de sensibilisation du public et de modifications législatives et réglementaires en fonction des besoins des partenaires.

À l'échelle fédérale, le CELCO agit aussi à titre de comité régional de coordination (CRC) dans la structure du Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC). Cette entité, composée de représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des milieux de l'application de la loi, est chargée de déterminer les priorités dans la lutte contre le crime organisé au Canada et d'élaborer des stratégies nationales afin d'apporter une réponse adéquate à ce problème.

Encadré 1 : La structure de coordination du CNC



En collaboration avec ses partenaires, le CNC est responsable de l'implantation du *Programme national de lutte contre le crime organisé*. Ce programme, approuvé en 2000 par les ministres FPT responsables de la Justice, propose un plan d'action qui établit quatre secteurs d'action, à savoir : la coordination nationale et régionale, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires, de même que les communications et la sensibilisation du public. Le CELCO, en tant que CRC pour le Québec, contribue à la mise en œuvre de ce programme.

Rappelons que les organisations qui participent au CELCO sont les suivantes : l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la Direction générale des services correctionnels et la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité du MSP, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le ministère de la Justice du Québec (MJQ), Revenu Québec, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) et la Sûreté du Québec (SQ).

Encadré 2 : La révision du *Programme national de lutte contre le crime organisé*

Après cinq années d'existence, le Comité directeur du CNC a entrepris en 2004 une révision du *Programme national de lutte contre le crime organisé*. Un bilan des réalisations accomplies depuis 2000 a été effectué et de nouvelles orientations ont été définies pour 2006. Il a entre autres été convenu que les aspects suivants constitueraient des priorités d'action afin de prévenir et de réduire le crime organisé et les préjudices causés par ce dernier :

- i. la consolidation de la structure de coordination du CNC, c'est-à-dire le raffermissement du rôle des CRC et l'établissement de relations plus étroites avec le Service canadien de renseignements criminels (SCRC) et les représentants des ministères de la Justice;
- ii. l'élaboration d'une stratégie nationale de communication publique visant à sensibiliser les Canadiens au crime organisé et à ses répercussions sur la vie quotidienne;
- iii. l'amélioration des outils disponibles, notamment le renforcement des outils législatifs et réglementaires existants, la réalisation d'une veille des tendances émergentes du phénomène, l'élaboration d'un programme de recherche répondant aux besoins actuels et l'évaluation plus systématique des initiatives implantées.

1.2 LES OBJECTIFS DU PRÉSENT RAPPORT

Depuis l'exercice 2002-2003, le CELCO produit chaque année un rapport dressant un bilan des initiatives québécoises de lutte contre le crime organisé. L'objectif de cette démarche est double. D'une part, il permet de tenir les citoyens informés des efforts collectifs entrepris par le gouvernement et ses partenaires des milieux d'application de la loi en vue de prévenir et de réprimer ce phénomène, conformément à ce que prévoit le *Programme national* en matière de communications et de sensibilisation du public.

D'autre part, ce rapport constitue également un document de référence rassemblant les initiatives de lutte contre le crime organisé destiné à tous les partenaires des milieux gouvernementaux et d'application de la loi interpellés par ce problème.

Ainsi, les pages qui suivent présentent le travail accompli par les intervenants du Québec pour l'exercice 2004-2005 dans les quatre grands axes du *Programme national de lutte contre le crime organisé*, soit la coordination nationale et régionale, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires, ainsi que les communications et la sensibilisation du public.

Encadré 3 : Bref rappel des initiatives passées

L'ampleur qu'a pris le problème du crime organisé au Québec et au Canada de même que la volonté des intervenants d'y apporter des solutions concertées et efficaces ont donné naissance à une foule d'initiatives au cours des dernières années, dont plusieurs sont toujours en place. À titre indicatif, le tableau qui suit présente les principales.

1995	Création de l'escouade Carcajou Entrée en fonction de la ligne Info-gang (1 800 659-GANG) Création du Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux (projet COLT)
1996	Implantation du Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES), volet alcool Création de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO) Création du Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC) au sein du MJQ Tenue du Forum national sur le crime organisé
1997	Création de l'escouade Carcajou II Création du CNC à l'échelle canadienne Création du CELCO au Québec Tenue du premier Forum sur la criminalité transfrontalière Canada – États-Unis
1998	Fin de l'escouade Carcajou et annonce de la création des escouades régionales mixtes (ERM) Création du Comité interministériel mixte de coordination de la lutte contre le crime organisé Déclaration commune sur le crime organisé par les ministres FPT responsables de la Justice Déroulement à Montréal de la première conférence internationale sur le blanchiment d'argent Tenue de l'Atelier national sur le crime organisé, organisé par le Solliciteur général du Canada

Encadré 3 : Bref rappel des initiatives passées (suite)

1999	Entrée en fonction des ERM Implantation par la SQ du programme CISAILLE visant à lutter contre la culture de cannabis
2000	Adoption du <i>Plan provincial de renforcement de la lutte contre le crime organisé</i> Création du Service de la recherche et de la lutte contre le crime organisé au sein du MSP Création du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) par le MJQ Adoption du <i>Programme national de lutte contre le crime organisé</i> Création du Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE) Tenue d'un colloque national sur le crime organisé par la Fédération canadienne des municipalités
2001	Création du SRCQ Aboutissement de l'opération Printemps 2001 Implantation du volet tabac du programme ACCES par le MSP
2002	Implantation du projet Nocturne par le MSP Participation du Canada au Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux
2003	Création de l'Équipe nationale d'enquêtes portuaires (ENEP), coordonnée par la GRC Création du projet Sans frontière (lutte contre les gangs de rue), coordonné par le SPVM Création de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone (UMECO-autochtone) Création de l'ERM Nord (Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière)

2. LA COORDINATION PROVINCIALE ET RÉGIONALE

2.1 LES UNITÉS ET LES OPÉRATIONS POLICIÈRES CONJOINTES

Afin de lutter plus efficacement contre les diverses formes du crime organisé, les organisations policières du Québec ont décidé, au cours des dernières années, de conjuguer leurs efforts et de combiner leur expertise au sein d'unités conjointes d'enquête. Ces unités regroupent des ressources provenant de divers corps de police et, au besoin, d'autres organismes d'application de la loi dans le but de s'attaquer à des problèmes particuliers. Le tableau 2 présente les principales unités conjointes d'enquête en activité au Québec.

Tableau 2 : Unités conjointes d'enquête en activité au Québec

Nom de l'unité	Mandat	Faits saillants
Module de cybersurveillance et de vigie	Lutter contre la cybercriminalité sous toutes ses formes.	<ul style="list-style-type: none"> Cette équipe, à laquelle participent la GRC et le SPVM et dont la coordination est assurée par la SQ, est entrée en activité en 2003. Les enquêtes ont permis plusieurs arrestations, notamment en matière de pornographie juvénile et de leurre.
Équipe nationale des enquêtes portuaires (ENEP)	Appliquer les lois fédérales dans les ports du Québec, notamment en ce qui a trait à la contrebande, au trafic de stupéfiants, à l'immigration et à la sécurité nationale.	<ul style="list-style-type: none"> Cette équipe a été créée en 2003 par la GRC.
Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF)	Lutter contre la criminalité transfrontalière.	<ul style="list-style-type: none"> Créée en 1996 par la GRC, cette unité est active dans les régions de Cornwall, de Lacolle, de Stanstead, de Saint-Georges et de Valleyfield. Les priorités actuelles sont la sécurité nationale et les enquêtes liées au crime organisé.
Équipe intégrée de la police des marchés financiers (EIPMF)	Prévenir et réprimer les fraudes sur les marchés financiers.	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de Montréal a vu le jour à l'automne 2004. Elle est composée d'enquêteurs de la GRC et de la SQ, d'un procureur de Justice Canada et d'un juricomptable.
Équipe intégrée des crimes technologiques (EICT)	Lutter contre la cybercriminalité (accès non autorisé à des réseaux, méfaits aux données, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> Cette équipe a été créée par la GRC en 1990. Elle porte souvent assistance à divers corps de police du Canada et de l'étranger à l'occasion de leurs enquêtes.

Escouades régionales mixtes (ERM)	Lutter contre les bandes de motards criminels et, de façon plus générale, contre le crime organisé.	<ul style="list-style-type: none"> • Six unités, coordonnées par la SQ et en fonction depuis 1999, desservent les régions de Montréal, de Québec, du Saguenay, de Sherbrooke, de l'Outaouais et de Trois-Rivières. • Ajout, en 2004, d'une unité desservant Laval, les Basses-Laurentides et Lanaudières.
Projet COLT	Lutter contre le télémarketing frauduleux.	<ul style="list-style-type: none"> • Cette unité, coordonnée par la GRC et regroupant des enquêteurs de la SQ et du SPVM de même que divers autres partenaires, est en activité depuis 1995.
Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO)	Freiner l'expansion et le développement du crime organisé dans la grande région de Montréal.	<ul style="list-style-type: none"> • Créée en 1996 par la GRC, cette unité conjointe d'enquête est composée d'enquêteurs de ce corps de police, du SPVM et de la SQ.
UMECO-autochtone	Lutter contre les organisations criminelles sur les territoires autochtones.	<ul style="list-style-type: none"> • Créée en 2004, cette unité est coordonnée par la GRC.
Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC)	Lutter contre le blanchiment d'argent.	<ul style="list-style-type: none"> • Ces unités ont été créées par le gouvernement fédéral en 1991 dans treize villes canadiennes, dont Montréal, Québec et Sherbrooke.
Unité mixte d'enquête Sans frontière	Lutter contre les gangs de rue dans la grande région de Montréal.	<ul style="list-style-type: none"> • Créée en 2003 et coordonnée par le SPVM, cette unité est formée d'enquêteurs de la SQ, de la GRC et des corps de police municipaux de Longueuil et de Laval.

Comme en témoigne ce tableau, trois nouvelles unités d'enquête se sont ajoutées, en 2004-2005, à celles en activité afin de s'attaquer à des aspects particuliers du crime organisé. Ainsi, une équipe dont le mandat consiste spécifiquement à lutter contre les organisations criminelles sur les territoires autochtones, l'UMECO-autochtone, a entamé ses activités en 2004 sous la coordination de la GRC, en partenariat avec la SQ et l'Association des chefs de police des Premières Nations. Une septième escouade régionale mixte (ERM Nord), desservant la couronne nord de Montréal (Laval, Basses-Laurentides et Lanaudière) et dont la création avait été annoncée à la fin de 2003 par le ministre de la Sécurité publique, a également été mise en place.

Finalement, l'EIPMF, basée à Montréal, a vu le jour à l'automne 2004 sous la coordination de la GRC. Le travail de cette unité, à laquelle sont aussi affectés des enquêteurs de la SQ, un procureur de Justice Canada et un juricomptable, consiste à prévenir les fraudes sur les marchés financiers en augmentant la probabilité que les auteurs de ces types d'infractions graves fassent l'objet d'enquêtes et soient poursuivis et condamnés.

Les autres unités conjointes d'enquête ont, quant à elles, poursuivi leurs efforts respectifs, conformément à leur mandat. Seule l'équipe du projet CERVO, qui avait le mandat d'enquêter sur l'exportation de véhicules de luxe volés via le Port de Montréal, a été abolie et a cessé ses activités en mars 2005. La GRC, la SQ et le Bureau d'assurances du Canada (BAC) participaient au projet alors que le SPVM s'en était retiré en janvier 2003 à la suite du départ de l'enquêteur qui y était affecté. Les organisations ont décidé de réorienter leurs efforts en matière de lutte contre les vols de véhicules vers d'autres cibles.

De manière plus ponctuelle, les organisations policières membres du CELCO ainsi que leurs partenaires ont par ailleurs mené, au cours de l'exercice 2004-2005, plusieurs opérations policières conjointes majeures afin de réprimer les activités des réseaux criminels organisés au Québec. Le tableau 3 dresse une liste non exhaustive des projets d'enquête d'envergure qui ont marqué le dernier exercice.

Tableau 3 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations impliquées
ABANDON	Réseau de production de marijuana actif dans la région de l'Outaouais.	Arrestations : 8 Perquisitions : 11 qui ont donné lieu à la saisie de produits de la criminalité et à des ordonnances de blocage de résidences.	ERM Outaouais Service de police d'Ottawa GRC
AUTOMATIQUE	Réseau de voleurs de véhicules à moteur	Arrestations : 18 Perquisitions : 3 Saisies : 49 automobiles, 9 camions, 3 remorques, 2 bateaux, 2 motos, 3 armes à feu et des stupéfiants.	SPVM SQ
CALVETTE	Organisation d'envergure internationale impliquée dans l'importation et la distribution de cocaïne au Canada.	Arrestations : 25 Saisies : 750 kg de cocaïne, du cannabis, du haschich, des armes à feu, des explosifs, 885 000 \$CA, 115 000 \$US, £ 17 000 et 341 500 \$CA bloqués.	UMECO Police provinciale de l'Ontario Garde côtière canadienne Service de police de Timmins (ainsi que les autorités d'une douzaine d'autres pays)
COLOMBIE	Réseau de trafiquants de drogues qui tentait d'importer de la cocaïne au Canada et en Angleterre.	Arrestations : 9 Saisies : 543 kg de cocaïne, un voilier d'une valeur de 600 000 \$US et une résidence.	GRC ASFC SQ Garde côtière canadienne (ainsi que plusieurs autres collaborateurs au Canada et à l'étranger)
CORAL	Organisation de télémarketing frauduleux établie à Montréal et ayant fait plus de 100 000 victimes aux États-Unis.	Arrestations : 31 Saisies : 73 ordinateurs, 200 000 \$CA et 50 000 \$US.	Projet COLT (ainsi que plusieurs partenaires au Canada et aux États-Unis)
COUPURE	Réseau de producteurs de cannabis.	Arrestations : 15 Saisies : 5 000 plants de cannabis, armes de chasse, équipement servant à la production.	GRC SQ SPVM (ainsi que les corps de police municipaux de Longueuil, de Châteauguay-Léry et de Sainte-Thérèse)
CRUISER (volet canadien de l'enquête internationale BUSTED MANATEE)	Dirigeants d'un cartel de trafiquants de cocaïne fonctionnant à partir de la Colombie, de la Jamaïque, des Bahamas, des États-Unis et du Canada.	Arrestations : 5 (Canada) Les personnes arrêtées font face à un processus d'extradition vers les États-Unis.	GRC Drug Enforcement Administration Police nationale de Colombie (ainsi que les autorités de divers pays)

DESPOTE	Réseau de trafiquants de cocaïne et d'ecstasy oeuvrant principalement dans la région de Québec.	Arrestations : 33 Saisies : 5 propriétés, 17 véhicules, près de 1 M\$ et 12 armes à feu. Démantèlement d'un laboratoire de fabrication d'ecstasy. Récupération par Revenu Québec de 12 M\$ en TPS et en TVQ impayés.	ERM Québec
FINAUD II	Organisation dont les membres sont originaires d'Europe de l'Est et sont impliqués dans la fraude par cartes de débit et de crédit contrefaites.	Arrestations : 16	SPVM GRC (ainsi que les services de police de plusieurs villes canadiennes)
GOUAPE	Organisation contrôlant la vente de stupéfiants dans la région du Saguenay.	Arrestations : 25, dont un membre en règle des Hell's Angels de la section de Trois-Rivières. Saisies de biens et d'argent totalisant plus de 240 000 \$. Récupération de 9 immeubles et de 3 véhicules par Revenu Québec.	ERM Saguenay
OCCASION	Organisation active au Québec et en Ontario et se spécialisant dans le vol et le recel à grande échelle de véhicules de luxe ainsi que le trafic de drogues.	Arrestations : 56 (dont un membre en règle des Hell's Angels). Démantèlement de 6 serres. Saisies : 15 véhicules de luxe, 6 armes de poing, 60 000 \$ en argent comptant et des stupéfiants divers.	SQ (Service des enquêtes sur le crime organisé) ERM Montréal Bike Enforcement Unit (Ontario) (ainsi que 17 services de police municipaux)
ORION	Réseau de prostitution impliquant des mineurs et actif au Québec et en Ontario.	Arrestations : 6 Saisies : stupéfiants et 26 000 \$ en argent comptant.	SPVM (Section d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales)
OURAGAN (phase III)	Réseau de trafiquants de stupéfiants actif dans la région de l'Outaouais.	Arrestations : 6 (En novembre 2003, la première phase de cette opération avait conduit à l'arrestation de 31 personnes ainsi qu'au blocage de plusieurs millions de dollars en produits de la criminalité.)	ERM Outaouais
SANS FRONTIÈRE	Réseau de trafiquants de drogues (organisation COCA, crime organisé de souche sud-américaine)	Arrestations : 3 Saisies : 5,3 kgde cocaïne, 9 000 comprimés d'ecstasy, 500 g de marijuana, 70 g de haschich et 66 000 \$CA.	SPVM SQ GRC et les corps de police municipaux de Laval et de Longueuil

2.2 L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

L'ASFC contribue elle aussi à la lutte contre le crime organisé, particulièrement la criminalité transfrontalière, en effectuant, en collaboration avec ses partenaires, la saisie des marchandises illégales entrant au Canada à la frontière canado-américaine ainsi que via les ports et les aéroports. Le tableau qui suit présente un bilan des principales drogues saisies au Québec pour l'exercice 2004-2005.

Type de drogues	Quantités	Valeur marchande (\$)
Amphétamines	3 215 comprimés	16 075
Catha Edulis (Khat)	1 201 kg	380 325
Cocaïne	320 kg	40 021 196
Crack	239 g	47 760
Haschich / haschich liquide	67 kg	2 224 799
GHB	3 g	248
Héroïne	11 kg	4 300 188
LSD	10 doses	70
MDMA (ecstasy)	165 408 doses	5 789 280
Marijuana	19 kg	380 325
Opium	7 kg	344 160
Psilocybine (champignons magiques)	52 doses	774

Outre les stupéfiants, l'ASFC a également saisi des quantités considérables d'alcool, de tabac, d'armes à feu et d'autres marchandises contrefaites.

2.3 L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

Tous s'entendent généralement pour dire que le renseignement est un outil indispensable aux enquêtes criminelles et, de façon plus globale, à la lutte contre les activités des organisations clandestines. Conformément à ce principe, les corps de police du Québec ont démontré, au cours des dernières années, une volonté d'améliorer la mise en commun du renseignement afin d'augmenter l'efficacité de leurs efforts collectifs.

Ainsi, afin de promouvoir l'échange de renseignements criminels entre les corps de police et les autres organismes d'application de la loi, le gouvernement a créé, en 2001, le SRCQ, qui a le mandat de favoriser le partage sécuritaire du renseignement entre ces derniers et d'assurer la collecte de l'information provenant d'organismes publics.

Au cours de l'exercice 2004-2005, les trois comités provinciaux d'échange de renseignements sur les stupéfiants, les vols de véhicules et les bandes de motards criminels ont poursuivi leurs activités sous la responsabilité du SRCQ. Des veilles stratégiques sur divers phénomènes criminels, dont les vols de véhicules, la présence du crime organisé dans l'exploration minière de diamants au Québec ainsi que dans l'industrie des ressources naturelles (bois, braconnage, etc.) ont également été mises en place.

Encadré 4 : Les initiatives visant à mieux évaluer la situation des gangs de rue au Québec

L'exercice 2004-2005 a été marqué par divers événements violents attribuables aux gangs de rue. Cette situation a incité les autorités policières et leurs partenaires à se pencher sur cette problématique afin d'y apporter des solutions adéquates. Un groupe de travail ayant le mandat de dresser un bilan de la situation et de proposer des avenues de solution a notamment été mis en place par le MSP.

Or, l'une des principales constatations issues des travaux portait sur le caractère partiel du portrait de la situation des gangs de rue à l'échelle provinciale. Afin de combler cette lacune, un certain nombre de mesures visant à améliorer la quantité et la qualité du renseignement disponible ont été mises en œuvre par le SRCQ, en collaboration avec le SPVM et avec la participation de la SQ. Parmi celles-ci, mentionnons :

- i. la tenue, en janvier 2005, du premier Atelier provincial sur les gangs de rue, destiné aux agents de renseignements et aux analystes des corps policiers québécois. Cet atelier visait à mettre à jour la connaissance provinciale en matière de gangs de rue et à promouvoir une alimentation plus uniforme et systématique du Système automatisé de renseignements criminels (SARC), et ce, dans le but de soutenir le SPVM dans son mandat de veille du phénomène;
- ii. le lancement d'un plan de collecte provincial de renseignement sur les gangs de rue, afin de mieux mesurer la prédominance des gangs de rue et de suivre leur évolution sur le territoire québécois;
- iii. l'établissement d'un comité provincial d'échange de renseignements sur les gangs de rue, afin d'assurer un partage sur une base continue de l'information entre les intervenants concernés au moyen de canaux de communication clairement définis;
- iv. la nomination d'un coordonnateur provincial, provenant du SPVM et ayant le mandat de mettre en œuvre ces différentes initiatives.

Toujours en matière de veilles stratégiques, rappelons qu'en vertu du protocole d'entente signé par le SPVM, la SQ et la GRC conformément au projet MINERVE, ces trois organisations ont convenu d'échanger leur information sur les neuf principales souches de crime organisé actives au Québec et de se répartir la vigie de trois souches chacun. Le renseignement stratégique ainsi recueilli sert de base à la contribution québécoise aux évaluations nationales de la menace posée par le crime organisé au pays. Le SRCQ effectue par ailleurs le croisement des évaluations de menaces des autres bureaux provinciaux de renseignements criminels afin d'extraire les renseignements d'intérêt pour le Québec.

L'implantation du SARC dans les corps de police municipaux du Québec s'est par ailleurs poursuivie en 2004-2005 sous la responsabilité de la SQ et avec la participation du SRCQ. Le SARC constitue la principale base de données rassemblant le renseignement criminel au Canada.

Afin d'améliorer le suivi de la population carcérale liée à une organisation criminelle, les services correctionnels du Québec ont, de leur côté, élaboré en 2004 une méthode de compilation de données permettant de consigner l'information relative aux membres de gangs et de bandes de motards criminels qui sont détenus dans les établissements de détention provinciaux.

2.4 LES PROGRAMMES D'ACTION

Au cours de l'exercice 2004-2005, un programme s'est ajouté à ceux s'attaquant depuis quelques années déjà à certaines activités criminelles pouvant être liées au crime organisé. Le *Programme de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale*, qui s'inscrit dans le Plan d'action pour lutter contre l'évasion fiscale du gouvernement du Québec, a pour objectif général d'assurer une meilleure coordination des efforts menant à la répression de ces crimes. Il regroupe des représentants des entités interpellées par ce problème, à savoir la SQ, le MJQ, le MSP, Revenu Québec, le ministère des Finances (MFQ) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Conformément à ce programme, une unité d'enquête a notamment été créée afin de détecter et de réprimer, de façon concertée, tous les types de crime associés aux obligations fiscales. La réalisation de ce mandat passe essentiellement par la poursuite d'enquêtes criminelles, pénales et administratives en matière de produits de la criminalité ainsi que par l'utilisation des dispositions de différentes lois pour cotiser, saisir, bloquer et confisquer les biens et les avoirs liés à des activités criminelles. Les activités s'inscrivant dans ce programme ont débuté en juillet 2004.

Autre fait nouveau à mentionner, l'élargissement du projet NOCTURNE à 26 autres territoires du Québec. En novembre 2004, le ministre de la Sécurité publique a tenu une conférence de presse annonçant l'implantation du projet dans plusieurs régions du Québec. Implanté en 2002 dans sept régions pilotes et se poursuivant à Trois-Rivières, NOCTURNE est un projet de prévention de la criminalité dans les bars pour tenter de réduire les gestes d'intimidation des organisations criminelles et les autres problèmes de nature criminelle dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool.

Les autres programmes mis en place au cours des dernières années se sont, quant à eux, poursuivis. Le tableau qui suit présente les faits saillants pour cette période.

Tableau 4 : Bilan des principaux programmes d'action auxquels participent les membres du CELCO

Nom du programme	Cible	Résultats
ACCES <i>alcool</i>	Lutter contre l'économie souterraine d'alcool. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins.)	Les saisies effectuées par les corps de police dans le cadre de leurs enquêtes ont totalisé 46 245 l pour l'exercice 2004-2005.
ACCES <i>tabac</i>	Lutter contre l'économie souterraine de tabac. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins.)	Pour l'exercice 2004-2005, la valeur totale des produits de tabac saisis (essentiellement du tabac en vrac) par le groupe conjoint d'enquête (SQ, SPVM, GRC et Revenu Québec) s'élevait à plus de 8,5 M\$. Cette somme s'ajoute aux 3,1 M\$ saisis en espèces.
NOCTURNE	Lutter contre les problèmes posés par la criminalité dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool et par la présence d'organisations criminelles au sein de ces établissements.	En 2004-2005, le projet NOCTURNE : pour votre sécurité dans les bars a été implanté sur 6 nouveaux territoires. Ces derniers s'ajoutent aux 8 territoires où il l'était déjà. L'implantation dans 20 autres sites se poursuivra en 2005.
Crimes économiques et financiers à incidence fiscale	Lutter contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale.	Ce programme a été créé en 2004. L'essentiel des travaux a consisté en l'implantation du programme, notamment à la mise en place des structures opérationnelles et administratives et à la planification stratégique.
CISAILLE	Enquêter dans les organisations criminelles qui contrôlent les productions de marijuana sur le territoire québécois et informer et sensibiliser le public à ce phénomène.	Pour l'année 2004-2005, la SQ a traité 2 377 dossiers, pour des saisies totalisant 556 324 plants et 13 320 kg de marijuana. Plus de 940 personnes ont été accusées. À elle seule, la journée provinciale d'éradication, regroupant la SQ ainsi que ses partenaires des corps de police municipaux, de la GRC et de l'armée, a permis d'effectuer 60 arrestations et d'éradiquer 62 000 plants.

3. LA RECHERCHE ET L'ANALYSE

3.1 LES ANALYSES STRATÉGIQUES

Au cours du dernier exercice, la SQ a procédé à la réalisation de plusieurs profils criminels de membres des Hell's Angels selon le modèle conçu par un analyste de cette organisation et reconnu comme « meilleure pratique » par le Service canadien de renseignements criminels (SCRC). Les profils en question ont été complétés par un analyste stratégique puis rendus disponibles dans le SARC pour l'ensemble de la collectivité policière.

De son côté, le SRCQ a publié deux bulletins stratégiques, l'un sur les méthamphétamines, l'autre sur le parcours historique du phénomène des gangs de rue au Québec. Une lecture environnementale sur les gangs de rue a également été produite. En 2005-2006, le SRCQ entend suivre le marché des drogues illicites pour évaluer l'impact des actions policières sur la structure des prix.

Le SPVM a pour sa part concentré ses efforts sur la circulation illégale des armes à feu sur son territoire et procédé à la production bisannuelle d'un état de situation sur ce sujet afin de bien exploiter le renseignement et d'améliorer les processus internes relatifs au traitement de ces dossiers.

Finalement, la DGSC a effectué une analyse des impacts de la présence de membres de gangs de rue dans les établissements de détention provinciaux sur la clientèle régulière de même que sur le personnel et les opérations. L'analyse réalisée devrait donner lieu à un plan d'action visant à contrer les conséquences établies. Une évaluation des conséquences des mégaprocès sur les services correctionnels québécois avait par ailleurs été déposée en novembre 2004.

3.2 LES ÉVALUATIONS DE LA MENACE

À partir des renseignements obtenus dans le protocole MINERVE¹, les trois grandes organisations policières (SQ, GRC, SPVM), en collaboration avec le SRCQ, procèdent deux fois par année à la production de rapports d'analyse stratégique sur l'état de la situation du crime organisé au Québec, offrant ainsi un soutien à la prise de décision en matière de lutte contre ce phénomène. Ce rapport fait également office de contribution québécoise aux évaluations intégrées de la menace nationale liée au crime organisé et aux crimes graves, coordonnées par le SCRC et ses bureaux provinciaux.

Par ailleurs, conformément à ce que prévoit le *Plan provincial de lutte contre l'intimidation des intervenants du système judiciaire*, la SQ a réalisé deux évaluations de la menace que représente le crime organisé pour les officiers de justice, c'est-à-dire pour les policiers, les substituts du Procureur général et les membres des services correctionnels. À l'intérieur de ce plan, rappelons qu'un comité regroupant divers partenaires (SQ, GRC, SPVM, ADPQ, MSP et le Service correctionnel du Canada) a été mis en place et a notamment le mandat de détecter et d'évaluer toute forme d'intimidation ou de menace envers le personnel judiciaire.

1. Pour plus de détails sur ce protocole, voir la section sur l'échange de renseignements criminels.

3.2 LES RECHERCHES

Afin de parfaire les connaissances dont nous disposons sur le crime organisé et, plus particulièrement, sur les stratégies permettant de lutter efficacement contre celui-ci, le MSP a financé une étude intitulée *Le contrôle du crime organisé : une approche comparée*, réalisée par des chercheurs de l'Université de Montréal. Cette analyse documentaire s'attarde aux différentes possibilités qui peuvent s'offrir aux législateurs et aux décideurs politiques du Québec et du Canada pour faire face à ce fléau en recensant et en comparant les stratégies adoptées par divers pays.

Le MSP a également collaboré avec le Fonds de recherche sur la société et la culture (FRSC) et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour élaborer des besoins de recherche en lien avec les jeux de hasard et d'argent et la criminalité. À partir des besoins formulés, deux recherches en cours ont été financées par le FRSC, la première portant sur la délinquance des joueurs pathologiques et leur propension à participer aux activités de jeux et de paris illégaux, et la deuxième portant sur les liens longitudinaux entre la criminalité et les jeux de hasard et d'argent au cours de l'adolescence et au début de l'âge adulte.

4. LES OUTILS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

4.1 BREF RAPPEL DES LOIS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Les organismes d'application de la loi du Québec peuvent compter sur un ensemble de dispositions législatives et réglementaires leur permettant d'exercer une pression sur le crime organisé. Les événements violents des années 90, notamment la guerre des motards qui a frappé le Québec, ont amené les législateurs provincial et fédéral à améliorer les outils disponibles à cet effet. Les deux lois dites « antigang » (également connues sous la désignation des projets de loi C-95 et C-24) ont particulièrement marqué la lutte contre les organisations criminelles au pays. Les modifications apportées au *Code criminel* par l'entremise du projet de loi C-24 ont notamment créé de nouvelles infractions d'organisation criminelle. Ces infractions, en vigueur depuis 2002, criminalisent respectivement :

- i. la participation ou la contribution à une activité d'une organisation criminelle dans le but d'accroître la capacité de l'organisation, de faciliter ou de commettre un acte criminel;
- ii. la perpétration d'un acte criminel au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle;
- iii. le fait, pour une personne faisant partie d'une organisation criminelle, de charger une personne de commettre une infraction prévue par toute loi fédérale au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle, ou en association avec elle.

Les nouvelles dispositions ont entre autres été appliquées dans les mégaprocès et ont, à ce jour, résisté aux contestations en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Encadré 5 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada

1996	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt et adoption du projet de loi n° 61 (L.Q. 1996, c. 64) sur les produits de la criminalité• Dépôt et adoption du projet de loi C-13 (L.C. 1996, c. 15) sur la protection des témoins
1997	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt et adoption du projet de loi n° 125 (L.Q. 1997, c. 51) sur les repaires fortifiés, le contrôle des permis d'alcool et les explosifs• Dépôt et adoption du projet de loi n° 165 (L.Q. 1997, c. 86) sur l'accès partiel aux renseignements fiscaux• Dépôt et adoption du projet de loi C-95 (L.C. 1997, c. 23) – première loi dite « antigang »
1999	<ul style="list-style-type: none">• Modification de la <i>Loi sur le ministère de la Justice du Québec</i> en ce qui concerne la redistribution des produits de la criminalité
2000	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt à Ottawa, par le sous-comité sur le crime organisé du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, du rapport intitulé « Lutter contre le crime organisé » (recommandations relatives à la loi antigang)• Dépôt et adoption du projet de loi C-22 (L.C. 1998, c. 17) sur le recyclage des produits de la criminalité

Encadré 5 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada

2001	<ul style="list-style-type: none">• Dépôt et adoption du projet de loi C-24 (L.C. 2001, c. 32) – deuxième loi dite « antigang »• Dépôt et adoption du projet de loi C-36 (L.C. 2001, c. 41) – loi antiterroriste
2002	<ul style="list-style-type: none">• Adoption du projet de loi n° 14 (L.Q. 2002, c. 5) sur l'élargissement de l'accès aux renseignements fiscaux pour combattre le crime organisé• Ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses deux protocoles facultatifs contre le trafic illicite de migrants et la traite de personnes

4.2 LES PROJETS DE LOI QUI ONT RETENU L'ATTENTION EN 2004-2005

Le projet de loi C-17 : réforme des dispositions législatives sur le cannabis

Le projet de loi C-17 crée de nouvelles infractions relatives à la possession et à la production de cannabis. Il prévoit notamment la décriminalisation de la possession de petites quantités de cannabis, bien que toujours sanctionnée par un régime de contravention. Quant à la production, le projet de loi crée des infractions entraînant des peines plus sévères pour la production de grandes quantités tout en décriminalisant la production de trois plants ou moins.

Ce projet de loi avait initialement été déposé sous la désignation du projet de loi C-38 en novembre 2003, puis réintroduit en février 2004 (C-10). Le déclenchement des élections fédérales au printemps 2004 l'avait par la suite fait mourir au feuilletton, mais celui-ci a été rétabli sous la désignation de C-17 en novembre 2004. Il fait actuellement l'objet d'un examen par le Comité permanent de la justice.

Le projet de loi C-13 : fraudes sur les marchés financiers et obtention d'éléments de preuve

Ce projet de loi, sanctionné le 29 mars 2004, est entré en vigueur le 15 septembre 2004. Il a engendré la création d'un nouveau mécanisme de collecte d'éléments de preuve, les ordonnances de communication, en vertu desquelles une tierce partie (ex. les banques) est obligée de fournir aux enquêteurs les renseignements en sa possession dans le délai indiqué. Bien que n'étant pas propre aux enquêtes sur le crime organisé, cette disposition constitue un outil pouvant s'avérer très utile notamment dans les dossiers de blanchiment d'argent.

Le projet de loi n° 72 : Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives

Le projet de loi n° 72 a été sanctionné le 17 décembre 2004. Bien que ne s'attaquant pas directement au crime organisé, ce projet de loi, qui introduit des dispositions autorisant, sans le consentement de la personne concernée, la communication intragouvernementale de renseignements personnels en certaines circonstances, peut s'avérer utile pour la répression de certaines activités des organisations criminelles.

La *Loi sur les valeurs mobilières* a ainsi été amendée de façon à autoriser l'AMF à communiquer un renseignement à un corps de police nécessaire à une enquête relative à une infraction pénale ou criminelle commise ou sur le point d'être commise à l'égard de l'AMF, de l'un de ses employés, ou de l'application d'une disposition en matière de valeurs mobilières. Une disposition permet également à l'AMF de communiquer un renseignement à un corps de police, avec l'autorisation d'un juge de la Cour du Québec, s'il existe des motifs raisonnables de croire que le renseignement peut servir à prévenir, à détecter ou à réprimer une infraction, commise ou sur le point de l'être, qui constituerait un acte criminel.

Ces modifications s'avèrent notamment essentielles à la mise en oeuvre du *Programme de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale* de même qu'à la répression des activités de blanchiment d'argent effectuées par l'intermédiaire des marchés financiers par les réseaux criminels.

4.3 L'ACCÈS LÉGAL

Afin de faciliter l'interception, la perquisition et la saisie de télécommunications et de leurs données connexes conformément à une autorisation judiciaire (accès légal), le gouvernement fédéral envisage d'obliger les fournisseurs de services Internet et de télécommunications avec ou sans fil à se doter des capacités techniques permettant d'assurer l'accès légal aux corps policiers et aux organismes de sécurité nationale.

À l'heure actuelle, la détermination et l'imputation des coûts opérationnels font toujours l'objet de discussions entre les gouvernements, les organismes chargés de l'application de la loi et le secteur privé.

4.4 LES CONVENTIONS ET PROTOCOLES INTERNATIONAUX

La *Convention sur la cybercriminalité* du Conseil de l'Europe, que le Canada a signée en 2001 en tant que pays non membre de cette organisation, est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004. Cet accord oblige notamment les États parties à incriminer certaines formes de cybercrimes. La ratification de ce traité multilatéral par le Canada nécessite toujours quelques modifications législatives, dont la création d'ordonnances particulières de conservation et de communication des données relatives au trafic visant les fournisseurs de services Internet (origine de la communication, date, taille, etc.).

Le Canada a par ailleurs signé en mai 2004 la *Convention des Nations Unies en matière de corruption*. Cette convention a pour objet de promouvoir et de renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption de manière plus efficace et d'encourager la coopération internationale à cet effet.

Rappelons finalement que le Canada avait ratifié en mai 2002 la *Convention des Nations Unies contre la criminalité transfrontalière organisée* ainsi que deux de ses protocoles facultatifs, soit le *Protocole contre la traite de personnes* et le *Protocole contre le trafic de migrants*.

5. LES COMMUNICATIONS ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

5.1 LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Plus de 50 projets visant à prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs ou à des groupes criminels sont présentement subventionnés en vertu du *Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité*, géré par le MSP, et du Programme de mobilisation des collectivités, cogéré par le MSP et le gouvernement fédéral. De ce nombre, 85 % ont pour principal objectif la sensibilisation du public ou la mobilisation des intervenants, et comportent des activités telles que des communications auprès des jeunes et des parents, des rencontres d'information et d'échange, et le développement de sites Internet.

La SQ a, de son côté, poursuivi ses activités de sensibilisation dans les écoles du Québec conformément au *Programme d'intervention en milieu scolaire* (PIMS), qui a pour objectif de contrer les drogues, le taxage et la violence dans les établissements d'enseignement. Pour l'exercice 2004-2005 seulement, plus de 7 500 élèves ont été rencontrés par des policiers.

5.2 LES SÉANCES D'INFORMATION CIBLÉES

Par l'entremise de son groupe de travail sur la culture de cannabis, le CELCO a tenu successivement, à Montréal et à Québec, des points de presse sur la production de cannabis. Le but de l'exercice était de présenter de l'information utile aux journalistes leur permettant d'aller au-delà des chiffres concernant les saisies qui caractérisent souvent les reportages sur la question. Les médias étaient ainsi invités à s'intéresser à d'autres aspects de la production de cannabis, particulièrement aux risques qu'elle pose pour la santé, la sécurité publique et l'économie des communautés qui sont aux prises avec elle. Un diaporama sur le phénomène et ses différentes manifestations au Québec a été présenté aux journalistes. La présentation était accompagnée de fiches d'information insérées dans les pochettes de presse. Ces événements s'inscrivent dans un plan de communication du MSP sur la production de cannabis, élaboré en collaboration avec la SQ.

Afin de contribuer à la lutte contre le trafic de personnes, la GRC a mis sur pied, au cours du dernier exercice, une unité spéciale ayant le mandat de prévenir, de détecter et de réprimer cette activité criminelle, ainsi que d'apporter une aide aux personnes qui en sont victimes. L'une des premières activités de cette unité a été le lancement d'une campagne de sensibilisation auprès des partenaires policiers, des organisations non gouvernementales et des médias.

Dans le but d'améliorer les connaissances des substituts du Procureur général et des juges au sujet du phénomène des gangs de rue, le SPVM a, pour sa part, tenu des séances d'information et de sensibilisation à l'intention de ceux étant susceptibles de traiter des dossiers impliquant des membres de gangs.

Finalement, le SRCQ a effectué des communications auprès des directeurs des services d'incendie du Québec sur les risques associés aux interventions dans les laboratoires clandestins de fabrication de drogues synthétiques.

5.3 LA DIFFUSION D'INFORMATION AU PUBLIC

À la suite de l'annonce par le ministre de la Sécurité publique de l'élargissement du projet NOCTURNE à plusieurs régions du Québec, le MPS a rendu disponible dans son site Internet de la documentation sur le projet, notamment une description détaillée de ce dernier de même qu'un dépliant intitulé *Pour votre sécurité dans les bars*.

Le MSP a par ailleurs collaboré avec la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec (CPBBT) de même qu'avec les organisations policières pour la réalisation d'un numéro spécial de la revue *Infobars* sur la sécurité dans les bars².

Les organisations policières participant au CELCO de même que l'ASFC ont, quant à elles, continué d'alimenter leur propre site Internet en y diffusant des communiqués de presse sur les opérations majeures, des avertissements et des conseils pour prévenir la victimisation ainsi que des états de situation sur plusieurs thématiques liées au crime organisé. Le SRCQ conçoit actuellement un site Web dont une composante sera vouée à l'éducation du public.

2. Ce numéro peut être consulté dans le site Internet du MSP à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca, à la rubrique « police et sécurité privée ».

6. CONCLUSION

Sans pour autant présenter un bilan exhaustif de tout ce qui s'est fait au Québec en matière de lutte contre le crime organisé, le présent rapport résume les principales initiatives en mettant davantage l'accent sur les nouveautés qui ont marqué l'exercice 2004-2005.

Parmi les faits à signaler, mentionnons la mise sur pied de deux nouvelles unités conjointes d'enquête, l'une s'attaquant aux fraudes sur les marchés financiers et l'autre au crime organisé sur les territoires autochtones. Une autre ERM desservant la couronne nord de Montréal a également été ajoutée à celles déjà en place ailleurs dans la province.

L'exercice 2004-2005 a aussi été caractérisé par l'annonce de l'élargissement du projet NOCTURNE ainsi que par la création du *Programme de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale*, qui pourront contribuer, dans les prochaines années, à la lutte contre certaines activités des réseaux criminels organisés.

Soulignons par ailleurs que des efforts particuliers ont été faits par les différentes organisations participant au CELCO afin d'accroître les initiatives en matière de communications et de sensibilisation du public, axe d'intervention qui avait été quelque peu délaissé par le années passé.

Les initiatives présentées dans ce bilan témoignent de la volonté générale des intervenants du Québec de conjuguer leurs efforts afin de faire échec aux activités du crime organisé. Déjà, plusieurs mesures sont prévues pour 2006. Parmi celles-ci, les activités d'un nouveau comité réunissant la SQ et le SPVM sur les vols de véhicules de luxe à Montréal, de même que les démarches de la SQ, de la GRC et de l'ENPQ en vue d'organiser au Québec la prochaine rencontre du groupe de travail sur l'exploitation des enfants, sous la responsabilité d'Interpol, seront notamment à surveiller.

Enfin, le CELCO entend poursuivre ses activités en vue d'accroître la collaboration en matière de lutte contre le crime organisé et de favoriser la concertation des intervenants concernés au Québec. Les résultats passés ont clairement démontré que la coordination est un élément essentiel à une lutte efficace contre des réseaux faisant preuve d'une organisation croissante.